



## FICHE MÉTIER

# PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSY-EN)



### QU'EST-CE QU'UN PSY-EN ?

- ▶ **DANS LE PREMIER DEGRÉ**, il intervient auprès des élèves en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap afin de prévenir les risques de désinvestissement et de rupture scolaires.
- ▶ **DANS LE SECOND DEGRÉ**, il participe à l'accompagnement des adolescents et des étudiants dans leurs parcours scolaires et la construction de leurs projets d'orientation et de formation. Il exerce en centre d'orientation et d'information (CIO) et en établissement scolaire.



### QUELLES MISSIONS ?

- ▶ **DANS LE PREMIER DEGRÉ**, il appartient au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et apporte son aide à l'analyse de la situation particulière des élèves en liaison étroite avec les familles et les enseignants. Il assure aussi le lien avec les partenaires sociaux, les partenaires de soins et les établissements médico-sociaux de son secteur. Membre de l'équipe pédagogique, il élabore avec elle les projets d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté d'apprentissage et en situation de handicap.
- ▶ **DANS LE SECOND DEGRÉ**, il concourt à la réflexion des adolescents et des étudiants sur l'importance des diplômes et des qualifications pour une insertion et une mobilité professionnelle réussies en s'appuyant sur des outils et des méthodes psychologiques adaptés aux élèves et étudiants : entretiens, observations, bilans. Il intervient par le biais d'actions particulièrement auprès des élèves en difficulté, en situation de handicap, en rupture ou en risque de rupture scolaire.



## PSY-EN "EDA" ET PSY-EN "EDO" ?

- ▶ **DANS LE PREMIER DEGRÉ,** les PSY-EN ont une **spécialité « éducation, développement et apprentissage » (EDA)** et exercent sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription.

Pour information, les obligations horaires hebdomadaires sont de **24 heures hors vacances scolaires** pour un service à temps complet, auxquelles s'ajoutent **4 heures investies** de manière autonome pour la gestion administrative de la fonction.

- ▶ **DANS LE SECOND DEGRÉ,** les PSY-EN ont une **spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)** qui s'exerce auprès de collégiens, lycéens et étudiants.

Pour information, les obligations horaires hebdomadaires sont de **27 heures pour un service à temps complet**. Les autres obligations sont celles des agents qui participent au service public d'éducation.



## QUI PEUT ÊTRE PSY-EN ?

- ▶ Les **détenteurs d'un Master 2 en psychologie qui obtiennent le concours** (titularisation avec grille indiciaire associée)
- ▶ Les **détenteurs d'un Master 2 en psychologie qui n'ont pas obtenu le concours** (contractualisation avec grille indiciaire des contractuels).
- ▶ Les **psychologues déjà en activité** qui souhaitent contribuer au service public d'éducation à **hauteur de 9 heures maximum de présence** (rémunération calculée selon l'expérience)



## QUELLES CONDITIONS DE RECRUTEMENT ?

- ▶ détenir un **Master 2 de psychologie** ;
- ▶ avoir un **casier judiciaire vierge** de toute condamnation ;
- ▶ être de **nationalité française** ou **appartenir à un état membre de la communauté européenne** ;
- ▶ pour les étrangers, **disposer d'un titre de séjour en cours de validité**.



EN SAVOIR PLUS  
SUR LE MÉTIER  
DE PSY-EN

Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie

Retrouvez toutes nos offres sur  
[recrutement.education.gouv.fr](https://recrutement.education.gouv.fr)

**#**  
choisir  
le service  
public.gouv.fr